



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 30 avril 2023

École inclusive : le gouvernement se dispense de concertation avec les personnels !

La Conférence nationale du handicap s'est tenue le 26 avril dernier dans la plus grande opacité : la question de la scolarisation des élèves en situation de handicap a été abordée sans les organisations syndicales de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ne soient invitées à s'exprimer.

Pourtant SUD éducation avait interpellé à plusieurs reprises le Ministre Pap Ndiaye pour être invité à y faire part des difficultés que rencontre l'école inclusive et de nos propositions pour une école vraiment inclusive. Notons également que le Collectif handicaps, rassemblant une cinquantaine d'associations regroupant en grande partie des personnes concernées, avait annoncé refuser de se rendre à cette conférence, dénonçant une "opération de communication" sans réelles mesures.

Alors que la mobilisation contre la réforme des retraites continue, Macron et son gouvernement se précipitent pour faire des annonces tous azimuts afin de se donner un vernis social en instrumentalisant la question du handicap. Macron a même été jusqu'à se féliciter d'une "meilleure formation initiale des enseignants, du financement et de la création de postes d'AESH, sortis de la précarité administrative et revalorisés" : ces discours montrent un exécutif en total décalage avec la réalité des écoles et des établissements scolaires.

La Conférence nationale du handicap a été l'occasion pour le ministère de réaffirmer certains engagements : celui de mettre en œuvre une formation ambitieuse pour les personnels et celui de garantir la présence d'un dispositif Ulis dans chaque collège d'ici la fin du quinquennat. SUD éducation décrypte les nouvelles mesures annoncées.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Le médico-social entre dans l'école, mais avec quels moyens?

Depuis plusieurs années, l'Éducation nationale ne parvient pas à assurer un accompagnement suffisant pour les élèves qui bénéficient d'une notification de la MDPH. C'est pourquoi le ministère a choisi, depuis 2019, de mutualiser les moyens dans les PIAL. Le bilan des PIAL est très négatif puisque l'accompagnement y est dégradé et toujours largement insuffisant.

Le gouvernement prévoit à présent de confier la responsabilité de la scolarisation de tous les enfants à l'Éducation nationale : ce sera, par conséquent, à l'école de définir et de mettre en oeuvre un accompagnement pédagogique, de solliciter un appui médico-social avec des interventions des personnels de santé au sein même des écoles et des établissements scolaires et avec une intégration progressive des IME dans l'école. On pourrait se féliciter de cette décision politique d'une inclusion plus forte des élèves handicapés au sein de l'école, néanmoins de vives inquiétudes persistent sur les moyens qui seront alloués.

Le gouvernement prévoit en effet la création d'un fonds spécial sans préciser ni comment il sera utilisé ni de combien sera l'enveloppe. On peut craindre que cette nouvelle politique ne conduise à faire disparaître les notifications pour entériner un accompagnement, défini par l'Éducation nationale uniquement, en fonction des moyens disponibles et non en fonction des besoins des élèves. Le gouvernement ne dit par exemple rien au sujet des effectifs d'élèves trop importants dans les classes qui sont pourtant un frein à l'inclusion des élèves en situation de handicap.

La suppression des PIAL mais pas de la mutualisation !

Autre annonce importante, Pap Ndiaye a annoncé la suppression des PIAL qui seront remplacés par des "pôles d'appui à la scolarité" avec un·e professeur·e spécialisé·e pour assurer l'accueil des familles et le suivi des élèves.

Les PIAL sont largement dénoncés par les personnels AESH qui ont vu leurs conditions de travail se dégrader depuis leur mise en œuvre à marche forcée. Néanmoins, ces nouveaux pôles continueront d'organiser la mutualisation des moyens puisqu'ils auront pour mission de déployer et de coordonner des aides techniques, humaines et l'accompagnement par les professionnels du médico-social ou de santé. Ce sont des PIAL aux missions élargies qui seront créés alors même que le PIAL est déjà un système inutilement compliqué dont la lourdeur administrative est largement défavorable aux élèves et aux personnels AESH.

Instrumentaliser le handicap pour imposer le Pacte enseignant

Le ministre a également annoncé la création d'un·e référent·e "handicap et accessibilité pédagogique" dans chaque circonscription et dans chaque établissement scolaire rémunéré·e dans le cadre du Pacte en heures supplémentaires.

Pour SUD éducation, cette annonce est inacceptable : ces missions nécessitent beaucoup de temps pour aller à la rencontre des élèves et des équipes et sont trop importantes pour être accomplies en heures supplémentaires au-delà des maximas hebdomadaires des personnels sur du volontariat. Il faut créer des postes et permettre des décharges de service pour les personnels référents.

Un nouveau métier d'accompagnant·e à la réussite éducative : vers la fin du métier d'AESH et de l'accompagnement spécialisé?

L'annonce la plus scandaleuse de cette Conférence nationale du handicap concerne les personnels AESH qui revendiquent depuis plusieurs années un vrai statut avec un vrai salaire pour reconnaître leurs compétences professionnelles.

Le gouvernement entend fusionner les missions des AESH et celles des AED pour créer un métier d'accompagnant·e à la réussite éducative sans améliorer le cadre d'emploi qui resterait celui de la contractualisation. Le but du gouvernement est de faire travailler les AESH sur le temps scolaire et sur le temps périscolaire, avec la possibilité d'accompagner plusieurs élèves au sein d'une même classe. Le gouvernement montre à nouveau son mépris pour les personnels AESH dont il refuse de reconnaître les compétences professionnelles en matière d'adaptation et de compensation pédagogique du handicap. Pourtant, SUD éducation le répète : AESH c'est un métier qui doit être reconnu.

SUD éducation compte intervenir auprès du ministère pour défendre les droits et les conditions de travail des AESH et continuera à informer les personnels AESH. La mobilisation pour gagner un vrai statut pour les AESH et les moyens d'une école vraiment inclusive est indispensable.